

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

## **Korian se renforce dans la santé mentale en entrant en discussion exclusive en vue de l'acquisition d'Inicea, troisième opérateur français du secteur**

**Korian annonce une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 400 M€ pour financer l'acquisition d'Inicea**

- **Création d'une ligne d'activité « Santé Mentale » au sein des activités de Korian France, regroupant, en sus des 11 établissements de psychiatrie et d'addictologie déjà détenus par le Groupe, les 19 établissements du groupe Inicéa, et représentant 17% des capacités de la psychiatrie privée en France : constitution du troisième acteur du secteur**
- **Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 400 M€, souscrite par les deux principaux actionnaires représentant 32% du capital social, afin de financer l'acquisition et de permettre l'accélération du développement du Groupe**
- **Activité solide au troisième trimestre 2020, avec un chiffre d'affaires attendu en progression comprise entre 5 et 6%**
- **Chiffre d'affaires attendu en progression d'au moins 5% en 2020, avec une marge d'Ebitda stable par rapport au premier semestre**
- **Confirmation des objectifs de chiffre d'affaires (supérieur à 4,2 Mds€) et de marge d'Ebitda (+15,5%) du plan « Le Soin à Cœur » à horizon 2022, au lieu de 2021**

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles, est entré en négociation exclusive avec Antin Infrastructure Partners, un fonds d'investissements spécialisé dans le domaine des infrastructures, en vue de l'acquisition d'Inicea, troisième opérateur psychiatrique privé en France, pour une valeur totale d'environ 360 M€, dont environ 140 M€ d'investissement immobilier.

La transaction a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration de Korian. Elle reste soumise à certaines conditions usuelles. La réalisation de l'opération est prévue au quatrième trimestre 2020.

Sophie Boissard, Directrice Générale de Korian, a déclaré: *« Avec l'entrée d'Inicea au sein de Korian, nous renforçons nos positions dans les activités de santé mentale et constituons une ligne d'activité dédiée afin de répondre au mieux aux besoins de santé publique au plus près des territoires. Ce rapprochement est avant tout celui de deux équipes qui partagent les mêmes valeurs et une même exigence de responsabilité sociale et environnementale à l'égard des patients, de leurs proches, et plus largement de l'ensemble des parties prenantes, autour d'un projet médical partagé, celui du développement des prises en charge ambulatoires de proximité. »*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*

De son côté Pierre Forest, Directeur Général d'Inicea a commenté : « Inicea s'est développé en quelques années avec le soutien d'Antin Infrastructure Partners pour devenir un acteur reconnu de la santé mentale en France, en promouvant notamment un concept original d'hôpital de jour autonome qui apporte une solution de plus grande proximité. Nous sommes ravis de rejoindre Korian que nous connaissons pour ses activités de psychiatrie. Nous sommes convaincus, qu'avec l'aide et l'expertise des équipes de Korian, et notamment dans le digital et les technologies innovantes, nous franchirons une nouvelle étape de notre développement en mettant en œuvre un projet ambitieux pour répondre aux besoins grandissants dans la prise en charge des maladies mentales. »

Angelika Schöchlin, Senior Partner Antin Infrastructure Partners, déclare : « Nous sommes fiers d'avoir soutenu Inicea dans son développement au cours des quatre dernières années en lui permettant de porter le nombre d'établissements de 10 à 19 par la création de 6 hôpitaux de jour et l'acquisition de 3 cliniques. Inicea a su développer la qualité de la prise en charge des patients en menant un programme d'investissement ambitieux dans son parc immobilier et plus particulièrement par des projets d'extensions et de rénovations. Nous sommes convaincus que le rapprochement avec Korian permettra au groupe d'accélérer encore ce développement dans le marché de la psychiatrie privée. »

### **Inicea, un opérateur de référence en santé mentale**

Inicea, soutenu par son actionnaire Antin Infrastructure Partners et sous la direction de Pierre Forest et de son équipe, est devenu le troisième acteur de la psychiatrie privée en France avec un réseau de 19 cliniques, dont 7 hôpitaux de jour autonomes, et 1 220 lits, soit 10% des capacités du secteur. C'est aujourd'hui un acteur reconnu dans la prise en charge des troubles de l'humeur, de la schizophrénie, des troubles anxio-dépressifs, et des addictions. Au-delà des traitements en hospitalisation complète, il a développé depuis 2013 un réseau de 7 hôpitaux de jour autonomes, et prévoit d'ouvrir 7 centres supplémentaires d'ici 2023. Inicea est également en pointe sur les solutions thérapeutiques, comme la réalité virtuelle et la stimulation magnétique trans-crânienne répétitive (RTMS). Il intègre par ailleurs la télémédecine dans le suivi de ses patients.

Inicea bénéficie d'une forte notoriété pour son excellence opérationnelle et la qualité de ses services, avec 100% de ses établissements certifiés « A » ou « B » par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Inicéa, qui détient en propre plus de la moitié de son parc, est implanté principalement en Ile de France, au Nord de la région Rhône-Alpes et en région Nouvelle Aquitaine.

En 2020, Inicéa devrait réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 100m€, en progression de 6% par rapport à 2019 et devrait connaître, compte tenu des développements en cours, une croissance moyenne d'au moins 6% à périmètre constant.

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*

**Korian constitue une nouvelle ligne d'activités dédiée à la santé mentale au sein de ses activités françaises, qui représentera 17% du secteur de la psychiatrie privée en France.**

Regroupant les 11 cliniques de psychiatrie et d'addictologie qu'il détenait jusque-là et le réseau des 19 établissements Inicéa, Korian constitue une nouvelle ligne d'activités dédiée à la santé mentale, représentant plus de 150 m € de CA en 2020. Cette activité devrait connaître un développement soutenu, grâce à l'ouverture prévue de 5 hôpitaux de jour dans le périmètre des cliniques Korian, sur le modèle développé avec succès par Inicéa, tandis que l'expertise démontrée de Korian en matière de télé-médecine et de gestion digitale des parcours, avec MoveInMed, permettra d'accélérer le développement de ces formes de prise en charge dans les cliniques Inicéa. Au total, la nouvelle ligne d'activité vise, hors acquisitions, un chiffre d'affaire proche de 200m € à horizon 2025, soit une croissance moyenne annuelle d'au moins 6%.

La constitution de cette nouvelle ligne d'activité permettra aussi d'apporter une expertise spécialisée dans le domaine de la géro-psi-chiatrie, et de la prise en charge des troubles anxio-dépressifs aux autres établissements sanitaires et médico-sociaux du réseau Korian.

Compte tenu de ces développements organiques, et des synergies de coûts liées à l'intégration des deux réseaux, la nouvelle ligne d'activité contribuera positivement à la marge du Groupe dès 2021.

Plus largement cette opération permet au Groupe de s'inscrire dans la dynamique de développement des capacités de prise en charge en matière de santé mentale, les dernières projections faisant apparaître un besoin non couvert d'au moins de 15 000 lits et places, soit 15% des capacités installées en France.

**Augmentation de capital de 400 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le but de financer l'acquisition d'Inicéa et d'accélérer le développement du Groupe, soutenue par les actionnaires**

L'acquisition d'Inicéa, qui s'inscrit dans la stratégie de croissance de Buy and Build engagée par le Groupe depuis trois ans, sera financée par une augmentation de capital, avec droits préférentiels de souscription, pour un montant de 400 M€, permettant de couvrir le financement de cette opération et l'accélération du développement du Groupe. Elle sera lancée dès que seront réunies les conditions de marché appropriées et avant la fin de l'année 2020.

Les deux principaux actionnaires de Korian qui détiennent 32% du capital social, ont confirmé leur soutien à l'acquisition et à l'augmentation de capital, ainsi que leur intention de participer à l'augmentation de capital à hauteur de leurs participations. Cette décision reflète leur confiance dans la stratégie du Groupe et dans ses perspectives de croissance à moyen et long terme. Le format de l'augmentation de capital doit également permettre à tous les autres actionnaires de participer à l'opération de financement et d'accompagner la croissance future du Groupe.

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*

### **Point de situation de la crise sanitaire Covid-19**

Dans le cadre de son plan de vigilance contre la Covid-19 (Vigi-Covid), Korian a défini en mai 2020, pour l'intégralité de ses établissements (maisons de retraite médicalisées et cliniques spécialisées), un nouveau standard européen intégrant les meilleures pratiques en termes d'hygiène, de traçabilité et de mesures de prévention déployées pendant la première vague de la pandémie.

Une campagne d'audits (diagnostics d'hygiène) couvrant tous les établissements européens a été confiée à Bureau Veritas le 1<sup>er</sup> juillet 2020, avec pour but de vérifier la bonne application de ces normes et d'assister les équipes dans leur mise en œuvre. 90% des 949 établissements du Groupe ont d'ores et déjà été audités à ce jour avec 80% des établissements ayant démontré une excellente maîtrise du nouveau standard.

Le Groupe a également mis en place une politique systématique de tests de dépistage, conformément aux réglementations locales en vigueur. Depuis le mois de juin, près de 150 000 tests ont été pratiqués dans le réseau.

Au 24 septembre, 222 cas de contagion à la Covid-19 étaient diagnostiqués parmi les 70 000 résidents des maisons de retraite, 9 sur 10 étant asymptomatiques.

Si 94% des établissements du réseau européen ne comptent à ce jour aucun résident positif à la Covid-19, le Groupe reste néanmoins extrêmement vigilant sur l'évolution de la situation sanitaire. Il tient à saluer l'esprit de responsabilité et la mobilisation dont font preuve l'ensemble de ses équipes, les résidents, les patients et leurs proches.

### **Point sur l'activité court terme et les orientations à moyen terme de Korian**

Le troisième trimestre 2020 s'est caractérisé par des niveaux d'activité en progression par rapport à ceux du second trimestre, compte tenu de la reprise d'activité sanitaire et médico-sociale à la suite de la levée des mesures de confinement imposées par les autorités locales. Korian anticipe par conséquent que le chiffre d'affaires du troisième trimestre clos au 30 septembre 2020, sera compris entre 945 et 965 M€, intégrant la contribution des acquisitions réalisées au cours des douze derniers mois et une reprise, limitée, de la croissance organique.

En dépit des fortes incertitudes liées à l'évolution de la situation pandémique, le Groupe s'attend pour l'année 2020 à une croissance supérieure à 5%.

Le Groupe anticipe par ailleurs une marge d'EBITDA sur l'année égale ou supérieure à 13,2%, avant impacts de la norme IFRS 16 et en excluant les coûts exceptionnels liés à la Covid-19 (12,1% en incluant les coûts exceptionnels Covid-19), soit environ 23,0% après prise en compte des impacts IFRS 16 (22,1% en incluant les coûts exceptionnels Covid-19).

A moyen terme, les différents projets engagés par le Groupe en matière de médicalisation et de diversification d'offre en réponse aux besoins croissants d'accompagnement des personnes âgées et fragiles lui permettent de viser un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros à l'horizon 2022, avec un niveau de marge d'EBITDA de 15,5% sur base pré-IFRS 16 en 2022 (environ 24% après impact de la norme IFRS 16 avec environ 80 M€ de loyers). Le Groupe réaffirme son objectif de levier opérationnel inférieur à 3,5x.

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*

Une réunion virtuelle des investisseurs de Korian se tiendra le 8 octobre 2020, en lieu et place de la journée investisseurs initialement prévue le 10 novembre 2020.

## **Prochain évènement**

Korian a avancé la publication de ses résultats pour le troisième trimestre 2020 au 19 octobre 2020.

## **Informations importantes**

*Ce communiqué de presse contient des "déclarations prospectives". Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de Korian pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Korian, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Korian et l'environnement dans lequel Korian opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Un prospectus comprenant (i) le document d'enregistrement universel de la Société, qui a été déposé auprès de l'AMF le 7 mai 2020 sous le numéro D.20-0452[, (ii) l'amendement au document d'enregistrement universel (incluant le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 de la Société)], (iii) une note d'opération relative à l'admission aux négociations des actions nouvelles de la Société sur Euronext Paris et (iv) le résumé du prospectus, sera soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et sera mis à disposition sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). A compter de ce dépôt auprès de l'AMF, des exemplaires du prospectus sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 21-25 rue Balzac, 75008 Paris, France.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).*

*S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de*

***Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.***

*l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Korian n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*

## **À propos de Korian**

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles.

[www.korian.com](http://www.korian.com)

**Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap**

**Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP**

## **CONTACTS INVESTISSEURS**

### **Sarah Mingham**

Directrice des Relations Investisseurs  
et des Financements

[sarah.mingham@korian.com](mailto:sarah.mingham@korian.com)

Tél. : +33 (0)1 55 37 53 55

### **Carole Alexandre**

Directrice Adjointe  
des Relations Investisseurs

[carole.alexandre@korian.com](mailto:carole.alexandre@korian.com)

Tél. : +33 (0)7 64 65 22 44

## **CONTACTS MEDIA**

### **Jean-Marc Plantade**

Directeur des Relations Presse

[jean-marc.plantade@korian.fr](mailto:jean-marc.plantade@korian.fr)

Tél. : +33 (0)7 62 90 32 58

### **Cyrille Lachèvre**

Directeur Adjoint des Relations Presse

[cyrille.lachevre@korian.fr](mailto:cyrille.lachevre@korian.fr)

Tél. : +33 (0)7 61 53 54 86

### **Marjorie Castoriadis**

Responsable Relations Media

[marjorie.castoriadis@korian.fr](mailto:marjorie.castoriadis@korian.fr)

Tél. : +33 (0)7 63 59 88 81

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie ou au Japon.*